D'ailleurs toujours conséquente avec elle-même, si d'une part elle proscrit une liberté immodérée, se traduisant pour les individus et pour les peuples en licence ou en servitude, elle accepte de grand cœur les progrès que chaque jour fait naître, lorsqu'ils contribuent réellement à la prospérité de la vie présente, laquelle n'est qu'une étape sur le chemin qui conduit à la vie future et immortelle. Ainsi, accuser l'Eglise de voir de mauvais œil les formes plus modernes des systèmes politiques et de repousser en bloc toutes les découvertes du génie contemporain, c'est une vaine calomnie qui ne repose sur rien. Oui, sans doute, elle répudie l'insanité de certaines opinions : elle réprouve le pernicieux penchant à la révolte, et tout particulièrement cette prédisposition des esprits qui est le prélude d'une séparation volontaire avec Dieu. Mais comme tout ce qui est vrai vient nécessairement de Dieu, en tout fragment de vérité dû aux recherches de l'esprit humain, l'Eglise reconnait comme des traces de l'intelligence divine. Il n'y a aucune des vérités naturelles qui soit en contradiction avec les enseignements de la foi révélée ; beaucoup d'entre elles la confirment et comme toute découverte de la vérité provoque l'homme à connaître et à louer Dieu, l'Eglise accueillera toujours volontiers et avec joie tout ce qui peut contribuer à augmenter les conquêtes des sciences, parmi lesquelles, ainsi qu'elle l'a toujours fait, elle favorisera et encouragera plus particulièrement les progrès des sciences naturelles. Dans la sphère de ces études, l'Eglise n'est pas l'adversaire des découvertes de l'esprit humain ; elle voit avec plaisir toutes les recherches qui ont pour objet d'embellir la vie et de la rendre plus commode. Ennemie, née de l'inertie et de la paresse, elle souhaite grandement que l'exercice et la culture fassent porter au génie de l'homme des fruits plus abondants ; elle a des encouragements pour tous les arts et pour toutes les industries. En dirigeant par la vertu en but honnête et salutaire les efforts et l'activité des hommes dans cette direction, elle met tout en œuvre pour empêcher l'intelligence et l'industrie de l'homme de se détourner de Dieu et des biens célestes.

—

C'est cette manière d'agir, cependant si pleine de sagesse et de raison, qui est discréditée en ce temps où les Etats, non-seulement refusent de se conformer aux principes de la philosophie chrétienne, mais paraissent vouloir s'en éloigner chaque jour davantage. Néanmoins, le propre de la vérité, quand on l'expose dans sa lumière étant de rayonner d'elle-même au loin et de pénétrer peu à peu dans l'esprit des hommes, mus comme Nous le sommes par la conscience de Nos très grandes et très saintes obligations, à savoir de la mission apostolique dont nous sommes chargés à l'égard de tous les peuples, Nous proclamons librement, suivant notre devoir la vérité. Non pas que nous entendions ne tenir aucun compte du temps où nous sommes, ou que nous estimions de voir proscrire les honnêtes et utiles progrès de notre âge, mais parce que nous voudrions voir les affaires publiques suivre des voies moins périlleuses et reposer sur de plus solides fondements, et cela en laissant intacte la liberté légitime des peuples, cette liberté dont la vérité est parmi les hommes la source et la meilleure sauvegarde. « La vérité vous délivrera. » Il est nécessaire que les catholiques sachent avant toutes choses à quelles règles ils doivent conformer leurs pensées et leurs actes.

—

Dans la sphère des croyances, ils ont le devoir d'adhérer à chacun des enseignements passés et futurs des Pontifes romains, tant sur les matières politiques que sur les autres; d'y demeurer fermement attachés et toutes les fois que les circonstances l'exigeront d'en faire profession publique.

Particulièrement en ce qui touche aux « libertés modernes », comme on les appelle, chacun d'eux s'en tiendra au jugement du siège apostolique et se conformera à ses décisions. Ils prendront bien garde de se laisser tromper par les dehors d'honnêteté sous lesquels elles se présentent. Ils se rappelleront de quelle source corrompue elles sont sortie, à quelles passions, dans les diverses contrées, elles doivent leur maintien et leurs progrès. L'expérience a déjà fait suffisamment connaitre les résultats qu'elles ont eus pour les sociétés et comment les fruits qu'elles ont portés sont de nature à inspirer des regrets aux hommes sages et probes, comparés avec un Etat qui, soit réellement existant, soit hypothétiquement imaginé, se ferait effrontément le tyrannique persécuteur du nom chrétien.

La société politique organisée d'après les principes de ce droit moderne paraîtra sans doute plus tolérable. Toutefois, ces principes qui lui servent de fondement sont tels, ainsi que nous l'avons dit, qu'en eux-mêmes, ils ne peuvent être approuvés par personne.

—

L'action des catholiques peut avoir lieu dans le double domaine soit des affaires privées et domestiques, soit des affaires publiques. Dans le premier cas le principal devoir et de conformer très exactement, leur vie, leurs mœurs, aux principes de l'Evangile et de ne pas reculer devant certaines exigences plus couteuses de la vertu chrétienne en fait de souffrance et de patience. En outre, tous doivent aimer l'Eglise comme leur commune mère, obéir à ses lois, être jaloux de son honneur, défendre ses droits, et s'efforcer de la faire respecter et aimer avec une égale piétié par tous ceux sur lesquels ils ont quelque autorité. Il importe encore au salut public que les catholiques prêtent sagement leur concours à l'administration des affaires municipales. En y prenant part, il auront surtout pour but d'obtenir que l'autorité publique, en employant des moyens conformes aux règles du christianisme, pourvoie à ce que la jeunesse soit élevée dans la connaissance de la Religion et dans la pratique des bonnes œuvres : de là, en effet, dépend le salut de chaque cité. Il sera généralement utile et honnête que les catholiques portent leur zèle au delà des limites trop étroites de la vie municipale et se dévouent à tous les services publics.

Nous disons *généralement* parce que nos préceptes s'adressent à toutes les nations. Il pourra, en effet, se produire des circonstances dans lesquelles, pour les motifs les plus graves et les plus légitimes, comme à cette heure en Italie, il ne soit pas expédient d'embrasser la carrière politique et d'accepter des fonctions de l'Etat. Mais dans la généralité des cas, ainsi que nous l'avons dit, refuser de prendre aucune part aux affaires publiques serait aussi répréhensible que de ne coopérer en rien au bien commun : faute d'autant plus grave que la doctrine professée par les catholiques leur impose l'obligation de remplir intégralement et en conscience tous leurs devoirs de citoyens. D'ailleurs, s'ils s'abstiennent de participer aux affaires publiques, celles-ci passeront aux mains des hommes dont les opinions n'offrent guère de garanties pour le bien de la société. Cette atittude ne serait pas moins fatale aux intérêts de la religion, puisqu'elle investirait de la plus grande somme de pouvoir des hommes animés de mauvaises dispositions envers l'Eglise et relèguerait ses défenseurs au dernier rang. Il est donc de toute évidence que les catholiques ont de justes motifs de s'engager dans la carrière des fonctions publiques. Ce qu'ils ne font ni ne doivent faire pour approuver ce qu'il peut y avoir de blâmable dans telles ou telles institutions politiques, mais pour que dans toute la mesure du possible, ils fassent concourir ces institutions elles-mêmes au légitime et véritable bien public, animés par le constant désir d'infuser dans les veines de l'organisme social comme une sève vivifiante et un sang réparateur, la sagesse et la vertu de la Religion catholique. Ainsi fut-il fait au premier âge de l'Eglise. Rien n'était plus éloigné des habitudes et des mœurs de l'Evangile que les mœurs et les habitudes des païens.

On voyait toutefois les chrétiens demeurer incorruptibles en pleine persécution et toujours constants avec eux-mêmes, ne laissant échapper aucune occasion d'occuper courageusement toutes les situations sociales. Donnant l'exemple de la fidélité aux princes, et, toutes les fois que la conscience le leur permettait, de l'obéissance aux lois de l'empire ; ils faisaient rayonner de toutes parts un admirable éclat de sainteté. Ils mettaient tout en œuvre pour être utiles à leurs frères dans la foi et pour attirer les autres à la sagesse du Christ, toujours prêts cependant à se retirer et à mourir vaillamment s'ils n'avaient pu, sans blesser leur conscience, garder les honneurs, les magistratures, les fonctions publiques. Grâce à cette conduite les institutions chrétiennes envahissent rapidement, non seulement les foyers domestiques, mais les camps, le Sénat, et jusqu'au palais impérial « nous » ne sommes que d'hier et nous remplissons tout » ce qui vous appartient, vos villes, vos îles, vos » forteresses, vos municipes, vos conciliabules, » vos camps eux-mêmes, les tribus, les décuries, » le palais, le Sénat, le *forum* (1) », aussi lorsque la loi permit de professer publiquement l'Evangile, la foi chrétienne apparut dans un grand nombre de villes, non plus semblable à l'enfant qui vagit au berceau, mais adulte et déjà plein de vigueur. Ces exemples de nos pères sont tout à fait appropriés au caractère des temps où nous sommes, et il faut les renouveler avant tout. Que les catholiques vraiment digne de ce nom, aient la volonté d'être et de se montrer les fils très dévoués de l'Eglise ; qu'ils répudient sans hésition tout ce qui est incompatible avec cette louable attitude; qu'ils se servent des institutions publiques, autant qu'ils pourront le faire avec honneur, pour patroner les droits de la vérité et de la justice ; qu'ils travaillent à ce que l'usage de la liberté ne franchisse pas les limites posées par la loi de Dieu, et à ce que les constitutions des Etats se modèlent sur les principec du christianisme ci-dessus exposés.

—

Ce n'est pas chose aisée de déterminer avec certitude une méthode unique pour réaliser tous ces avantages puisque cette méthode doit s'adapter à des lieux et à des temps forts différents les uns des autres. Il faut cependant mettre au premier rang le soin de maintenir la concorde des volontés et de tendre à l'uniformité de la conduite. On obtiendra sûrement ces deux résultats, si chacun se fait une loi d'être soumis aux prescriptions du siège apostolique et d'obéir aux évêques « établis par l'Esprit-Saint pour régir l'Eglise de Dieu. » La défense du christianisme réclame impérieusement que tous soient unanimes à croire, et intrépides à professer les doctrines enseignées par l'Eglise et de ce côté il faut prendre garde ou d'être en quoi que ce soit de connivence avec les fausses doctrines ou de leur résister plus mollement que la vérité l'exige. Dans le domaine des opinions libres, il sera permis de discuter avec modération et dans le dessein de rechercher la vérité, mais en mettant de côté les soupçons injustes et les mutuelles accusations. Pour atteindre ce but et pour empêcher l'union des esprits d'être détruite par des accusations téméraires, voici ce que tous doivent admettre : La profession intégrale de la foi catholique est incompatible avec les opinions qui se rapprochent du naturalisme ou du rationalisme, opinions dont le point capital est de détruire de fond en comble les institutions chrétiennes, et de substituer dans la société la souveraineté de l'homme à la souveraineté de Dieu. Il n'est pas permis non plus d'avoir deux manières différentes de se conduire, l'une en particulier, l'autre en public, de telle sorte que comme individu, on se soumettra à l'autorité de l'Eglise, en la rejetant comme citoyen. Ce serait allier ensemble le bien et le mal et instituer le combat de l'homme contre lui-même, tandis qu'au contraire, sa conduite doit être une, et ne s'écarter en aucune affaire ou genre de relations, des règles de la vertu chrétienne. S'il s'agit de questions purement politiques comme de se prononcer sur le meilleur système de gouvernement ou sur telle ou telle manière d'organiser les Etats, on peut se livrer à de libres et honnêtes discussions. Incriminer les catholiques dont la piété et la disposition d'obéir filialement aux décisions du Saint-Siège sont notoirement connues, parce qu'ils professeraient sur ces divers points des sentiments différents des nôtres : cela constituerait une véritable iniquité. On se rendrait plus coupable encore, si l'on suspectait leur foi ou si on les accusait de la trahir. Les écrivains, et particulièrement les journalistes, ne devront jamais perdre cette vue. Dans une lutte où les plus grands intérêts sont en jeu, il ne faut laisser aucune place ni aux dissensions intestines ni aux passions de parti. Tous, au contraire, par une conspiration unanime des esprits et des volontés, doivent poursuivre le but commun qui est la conservation de la Religion et de la société.

—

Si donc jusqu'à ce jour, quelques dissentiments se sont produits, il faut les ensevelir dans un volontaire oubli. Si l'on s'est laissé aller à des témérités ou à des injustices, de quelque côté que soient les coupables, il faut tout effacer par une charité réciproque et réparer ces fautes par un redoublement de soumission envers le siège apostolique. En agissant de la sorte, les catholiques obtiendront deux avantages de premier ordre. Ils seront d'utiles auxiliaires d'abord pour l'Eglise en l'aidant à conserver et à propager la sagesse chrétienne. Il rendront en outre un éminent service au milieu des doctrines erronées et des mauvaises passions qui compromettent si gravement le salut.

Il faut d'ailleurs, par les prières les plus ferventes implorer le secours du Ciel et demander à Dieu de réaliser lui même, suivant nos souhaits, ce que nous désirons et ce que nous entreprenons, en vue de procurer sa gloire et le salut de tout le genre humain. C'est à Dieu, en effet, qu'il appartient d'éclairer les intelligences et de toucher les cœurs. Comme gage des faveurs célestes, et comme témoignage de notre parternelle bienveillance à votre égard, nous vous accordons avec amour dans le Seigneur, vénérables Frères, à vous et à votre clergé et à tout le peuple, confié à votre foi et à votre vigilance, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 1er novembre 1885, la huitième année de notre pontificat.

LÉON XIII.

(1) Tertuell, apol. no 37.

NOUVELLES MILITAIRES

La classe de 1880 rapatriée.—Des instructions envoyées au général de Courcy prescrivent de renvoyer 200 hommes de la classe 1880 par chaque courrier direct ou paquebot en partance de Haï-Phong. Ils devront être tous rapatriés d'ici au mois de février.

Armée territoriale. — *Infanterie.* — Par décret en date du 8 novembre, les officiers dont les noms suivent ont été promus dans l'infanterie territoriale :

Au grade de capitaine : 3e régiment : Maurice-Marie-Félix Charvet, lieutenant au corps. — 6e régiment, M. Emile-Désiré-Jean-Baptiste Bossut, lieutenant au 8e régiment. — 7e régiment, MM. Maurice Tilloy, lieutenant au corps ; Georges-David-François Lefebvre, lieutenant au 8e régiment.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE.— Paris, 12 nov. 1885.
De basses pressions existent au Sud-Ouest de l'Espagne; leur centre est près de Madère, où le baromètre marque seulement 743 mm. Le vent souffle avec force de l'Est dans les parages de Gibraltar. La mer est grosse à Funchal et à Lisbonne. Des grains orageux sont à craindre sur la Méditerranée. Une aire de fortes pressions couvre la Baltique, l'Allemagne et l'Autriche 773 mm. En Laponie, le baromètre est peu élevé ; il marque 753 mm à Haparanda, en baisse de 13 mm depuis hier,
La température monte en Espagne et en Finlande ; elle baisse ailleurs. Les extrêmes étaient ce matin de — 20° à Arkangel et de + 17° à Funchal.
En France, le temps va rester nuageux ou brumeux. Hier, à Paris, le ciel a été couvert.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les trois Roubaisiens qui étaient en traitement chez M. Pasteur sont revenus jeudi après midi, accompagnés de M. le sous-inspecteur Marais qui ne les a pas quittés un instant pendant tout leur séjour à Paris.

Ils sont rentrés enchantés de ce qu'ils ont vu et du traitement que leur a fait suivre l'illustre savant.

Comment, d'ailleurs, ne garderaient-ils pas un bon souvenir de Paris ? On les a guéris, choyés et cités dans les journaux.

Ils logeaient à l'hôtel des *Arts-Réunis*, 71, rue de la Glacière. Tous les matins, à dix heures et demie, ils se rendaient au laboratoire de la rue d'Ulm et y restaient jusqu'à onze heures et demie. C'est pendant ce temps qu'on leur faisait les inoculation qui devait les préserver des terribles effets du virus rabique.

Nous avons vu cette après-midi la jeune Hélène Bourgois. C'est une fillette de onze ans, à la mine très éveillée. Elle ne cesse de vanter la paternelle bonté de M. Pasteur et de ses aides.

Cette enfant se plaisait si bien à Paris qu'elle y serait, dit-elle, volontiers restée, d'autant plus que ses deux oncles y demeurent. Son père, ouvrier apprêteur, est sans travail depuis cinq semaines : aussi a-t-il regardé comme une véritable bénédiction du ciel le concours que lui a prêté l'administration municipale pour sauver sa fille.

Hélène Bourgois, qui avait été cruellement mordue à l'arcade sourcilière, a encore le front enveloppé d'un bandeau; mais la plaie, cautérisée plusieurs fois, ne tardera plus à se cicatriser complètement.

La petite fille a, de même que le jeune Malfait et M. Mayeu, le corps couvert de pustules, conséquence naturelle des inoculations répétées dont ils ont été l'objet.

Depuis quelques jours, M. Pasteur traite plus de trente personnes mordues par des chiens enragés, et, nous dit M. Marais, on ne sait ce qu'on doit le plus admirer, du talent de l'illustre savant, ou de son excessive bonté.

Quand il voit de pauvres gens sans ressources ou envoyées par des petites communes rurales trop pauvres pour leur payer autre chose que le voyage, il s'informe de leurs besoins et subvient de ses propres deniers à leur entretien pendant tout le temps que dure leur traitement.

Bien plus, quand il les renvoie, il leur fait un petit cadeau qui entretient leur reconnaissance. Ainsi, il a donné à la jeune Hélène, une pièce de vingt sous « qu'elle ne doit jamais changer » et que la famille, ce dont nous la félicitons, est décidée à conserver comme un précieux souvenir.

Adrien Malfait a reçu de M. Pasteur, une boite contenant de l'iodoforme qui doit servir à guérir sa blessure : ajoutons que cette matière est d'un prix élevé pour des ouvriers peu fortunés.

Aussi, dans la cour Saint-Jean, le nom de M. Pasteur est en grande vénération !

Vendredi, M. Marais a remis à M. le Maire de Roubaix la lettre suivante qu'on lui avait confiée :

« Paris, le 10 novembre 1885.

» Monsieur le Maire,

» Je m'empresse de vous informer que le traitement des trois personnes mordues que vous m'avez envoyées est terminé.

» Chacune d'elles séparément doit m'écrire et me donner des nouvelles de sa santé au moins une fois par semaine.

« J'ai eu grandement à me féliciter des soins et de l'esprit de discipline du sous-inspecteur de police à qui vous avez confié la garde de ces différentes personnes.

« Veuillez agréer, Monsieur le maire, l'assurance de ma considération distinguée. *L. Pasteur.*

« *P. S.* — Le traitement de M. Mériaux (Jacques), de Tourcoing, ne sera achevé que le 14 novembre. »

On remarquera, dans les lignes qui précèdent, le bel éloge que le grand savant fait de M. Alfred Marais : ces paroles sont, pour ce dernier, la plus flatteuse des récompenses. G. C.

La rue de l'Industrie. — Une enquête d'utilité publique est ouverte au sujet du plan d'alignement de la rue de l'Industrie.

Pendant quinze jours, du 16 au 30 novembre, le projet et les pièces visées par un arrêté du maire, seront déposés au secrétariat de la Mairie, afin que les habitants puissent en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, les 1er 2 et 3 décembre de 3 à 4 heures du soir, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, M. Fidèle Lehoucq, conseiller général, recevra les réclamations et les observations relatives à l'utilité publique du projet dont il s'agit.

On nous prie de dire que les anciens élèves de M. Jean Knorr sont invités à se rendre à une réunion qui aura lieu aujourd'hui vendredi, à huit heures du soir, au *Café de l'Harmonie*.

Le Salon roubaisien. — L'exposition de la Société artistique de Roubaix-Tourcoing sera ouverte jusqu'au lundi 17 exclusivement, et non jusqu'au 15, comme nous l'avions annoncé.

Un acte de courage. — On nous rapporte un trait de courage qui fait honneur à son auteur, M. Jules Hargot, horloger, rue de l'Epeule.

Il y a deux jours, vers huit heures du soir, deux individus nommés Legrand et Debreauw s'étaient pris de querelle dans un estaminet de la rue de Lille. Legrand se livra même à des voies de fait sur la personne de son contradicteur.

Eperdu, l'autre prit la fuite et, sans trop savoir ce qu'il faisait, voulut traverser la ligne des tramways au moment où le *car* venant de Roubaix arrivait à toute vitesse.

Un grave accident se serait produit sans la présence d'esprit d'un passant qui, voyant le danger, que courait Debreauw, se précipita sur lui et l'écarta à temps de la voie. Debreauw était tellement éperdu que son sauveteur dut presque engager une lutte avec lui pour le rejeter de côté.

Ce passant n'était autre que M. Jules Hargot. Ajoutons qu'en accomplissant sa courageuse action, il s'est contusionné la main droite et qu'une pendule qu'il portait chez un client s'est brisée pendant qu'il repoussait Debreauw.

Accident de voiture. — Jeudi, vers midi moins un quart, un petit garçon de cinq ans, François Vanhoute, qui stationnait auprès d'une voiture de chiffonniers, a été renversé par un camion venant en sens inverse et est tombé sous les roues de ce dernier. Il n'a heureusement que de légères contusions à la jambe droite.

Sa mère, qui demeure non loin de là, dans la même rue, l'a relevé et reconduit à son domicile.

Quant au conducteur du camion, voyant venir un agent, il s'est éloigné au plus vite, et on ignore son nom.

L'affaire Dewaele est complètement entre les mains du parquet de Lille : on ne sait encore quelle suite y sera donnée.

Nevejans semble avoir, dans ce drame, une part plus grave qu'on ne l'avait pensé.

Quelques jours avant que Sophie Florin fut jetée dans le canal, son mari travaillait avec le jeune homme et paraissait de fort méchante humeur.

Nevejans ayant demandé à son patron pourquoi il était si sombre, celui-ci lui répondit que, sans cesse harcelé par sa femme, sans cesse suivi par elle dans les rues et partout où il allait, il avait le moral très affecté.

« Bast ! réplique Nevejans, si j'avais une femme » comme cela, je sais bien ce que je ferais ! »

— Et que ferais-tu ? dit l'autre.

— Je la f... dans le canal, s'exclama le jeune ouvrier.

— Quoi ? tu ferais cela ?

— Il n'y en aurait pas pour une minute.

Ces paroles parurent impressionner Dewaele, et peut-être est-ce cela qui lui a donné la pensée de conclure avec Nevejans le triste marché que l'on sait.

Nous avons dit qu'un attentat aux mœurs avait été commis rue des Longues-Haies par un maçon nommé Joseph Lerouge. Cet individu nie les faits graves qui lui sont imputés; mais son crime ne paraît malheureusement que trop prouvé.

La victime, une petite fille de huit ans, Hélène B..., est assez sérieusement malade. M. le docteur Bayart l'a fait admettre jeudi à l'hôpital.

Une triste destinée semble poursuivre la famille B... Le père a disparu depuis quelques mois, laissant les siens dans une profonde misère, et la mère sort à peine de l'Hôtel-Dieu, où l'a retenue une longue maladie.

De nombreux passants s'arrêtaient, jeudi soir, rue de Lille autour d'un homme déguenillé qui était accroupi sur le trottoir et disait ne plus pouvoir marcher. Un agent, survenant, l'a fait monter sur le *car* à vapeur et l'a conduit au dépôt central de police où on l'a reconnu pour un vagabond, nommé Charles Librecht. Il était porteur d'une somme de quatre francs, produit d'aumônes. Cet homme, que ses pieds font beaucoup souffrir, a été laissé provisoirement au dépôt.

Croix. — *Une disparition mystérieuse.* — Une jeune fille de seize ans, Ursule V..., demeurant chez ses parents, rue du Jardin, à Croix, a disparu depuis vendredi soir sans qu'on ait pu retrouver sa trace.

Ursule V..., qui est fille d'un brave tisserand, exerce la profession de repasseuse. C'est une brune assez élancée, ayant un joli minois et qui, jusqu'à présent, n'avait jamais donné de sujets de plaintes à sa famille.

Vendredi après-midi, un marchand de levures, C..., se présentait chez Ursule V... et la priait de se rendre à cinq heures chez un boulanger de la rue du Tilleul, M. M... pour y prendre du linge.

A quatre heures et demie, la jeune fille partit en prévenant ses parents qu'elle allait rue du Tilleul. Depuis ce moment, ils ne savent au juste ce qu'elle est devenue.

Il paraîtrait qu'arrivée chez M. M..., elle aurait reçu la réponse suivante : « On ne vous a pas » fait prévenir. Il n'y a pas de linge à repasser » et qu'elle serait restée à causer avec Mlle M..... jusqu'à huit heures.

Un boulanger de la rue de Mouveaux, M. A..., se trouvait également chez son confrère.

Quand il fallut songer au départ, Ursule lui aurait demandé la permission de monter dans sa voiture. Ils seraient ainsi revenus ensemble jusqu'à la Grand'Place.

Là, la jeune fille aurait dit à M. A...: « Je vous » en prie, conduisez-moi jusqu'à Croix, vous me » déposerez auprès de l'estaminet du *Trocadéro*, » qui n'est pas loin de la maison de mes parents. » L'heure est si tardive, que je n'ose retourner » seule à pied. »

En galant homme, M. A... se serait empressé d'accéder à ce désir et de la conduire jusqu'au *Trocadéro*. En descendant, elle l'aurait remercié en ajoutant : « Je vais chercher une de mes compagnes qui demeure à deux pas d'ici ; je ne veux » pas que mes parents me voient rentrer seule à » pareille heure. »

M. A..., n'attachant pas d'autre importance à cette aventure, serait revenu tranquillement à Roubaix.

Mais, depuis cet instant, on n'a plus revu Ursule V...

Est-ce une disparition volontaire ou un enlèvement

M. le commissaire Leroy a commencé une enquête qui n'a pas encore fait connaître le mot de l'énigme.

Société artistique de Roubaix-Tourcoing

Exposition des Beaux-Arts, rue de l'Alouette à Roubaix. Prix d'entrée : 50 centimes les dimanches, lundis et jeudis. Les autres jours 1 franc.

L'Exposition restera ouverte jusqu'au lundi 16 novembre inclusivement. Le tirage de la tombola est fixé au dimanche 22 novembre, à 3 heures 1/2 très-précises.

LILLE

La mort de M. Hartung. — L'ancien directeur de la Banque de Lille, M. Hartung, dont les funérailles ont eu lieu hier matin à Paris, avait été trouvé mort dans son appartement. Lorsqu'on a découvert l'accident, le corps était étendu sans vie à terre, tenant encore une cigarette dans la bouche. C'est à une apoplexie foudroyante que M. Hartung a succombé.

Un incendie rue Notre-Dame. — Jeudi, vers cinq heures du soir, une épaisse fumée s'échappait des ouvertures de la cave du n° 27, rue Notre-Dame.

Le feu s'était déclaré dans les magasins d'étoupes de MM. Vanoutryve, frères. Les pompiers arrivés aussitôt lancèrent une grande quantité d'eau dans la cave et la fumée se dissipa.

Un poste de pompiers resta toutefois en observation.

Vers 6 h. 1/2, le feu se déclara de nouveau ; tout le bâtiment fut bientôt en flammes.

Au bout d'une heure on parvint après les plus grands efforts à conjurer tout danger pour les maisons voisines. On prit alors le parti d'inonder toutes les caves, qui sont très-vastes. Les pertes non encore connues doivent être très importantes.

CLASSE 1884

Voici la suite des noms des jeunes gens de la classe 1884 appelés sous les drapeaux et des corps auxquels ils sont affectés :

CANTON-EST

Emile Agaché, 1re portion, 69e de ligne, Nancy; Ren[é] Amauris, 2e, 16e bataillon chasseurs à pied, Lille; Arthur Arickx, 2e, 5e Dragons, St-Omer ; August[e] Bacquart. 1re, 27e artillerie, Douai ; Pierre Bauven[s], 1re, 1re compagnie d'ouvriers d'artillerie, Vincennes; Jules Béghin, 1re. 72e de ligne, Amiens ; Charles Bernard, 1re, 35e de ligne, Belfort ; Maurice Benque, 1re, 72e de ligne, Amiens ; Georges Boutry, 1re. 45e de ligne, Laon ; Emile Brulois, 1re, 2e bataillon pontonniers, Angers ; Paul Bury, 1re, 54e de ligne, Compiègne.

Georges Capette, 1re portion, 3e bataillon chasseurs à pied, Besançon ; Henri Carette, 1re, 1er d'infanterie de marine, Cherbourg ; Louis Carrette, 1re, 47e de ligne, Saint-Malo; Jules Charlet, 1re, 72e de ligne, Amiens; Henri Coket, 1re, 6e chasseurs à cheval, Saint-Mihiel; Maximilien Colasse, 1re, 12e chasseurs à cheval, Rouen; Ernest Collier, 1re, 3e bataillon de chasseurs à pied, Besançon ; Louis Cossart, 1re, 72e de ligne, Amiens; Hippolyte Courrier, 1re, 12 chasseurs à cheval, Rouen ; Arthur Crétel, 2e, 1er bataillon d'artillerie de forteresse, Lille ; Albert Cuignet, 1re, 72e de ligne, Amiens; Emile Cuvelle, 1re, 69e de ligne, Nancy.

Joseph Deblauw, 1re portion, 73e de ligne, Béthune; Henri Dedonker, 1re, 69e de ligne, Nancy; Paul Delattre, 1re, 2e bataillon d'artillerie de forteresse, Valenciennes; Albert Delcroix, 2e, 43e de ligne, Lille; Louis Delfosse, 1re, 5e dragons, St-Omer; Amand Delneufcourt, 1re, 2e bataillon d'artillerie de forteresse, Valenciennes; Victor Deloof, 1re, 47e de ligne, St-Malo; Manuel Delreux, 2e, 43e de ligne, Lille; Charles Deroubaix, 1re 15e d'artillerie, Douai; Jean Dervaux, 1re, 69e de ligne, Nancy.

Henri Debarbieux, 1re portion, 5e dragon, St-Omer; Louis Descamps, 1re, 54e de ligne, Compiègne ; Eugène Deschamps, 1re, 47e de ligne, St-Malô ; Charles Deffrennes, 1re, 5e dragons, St-Omer; Louis Després, 1re, 45e de ligne, Laon ; Désiré Desreux, 1re, 47e de ligne, St-Malo ; Alfred Devrisse, 1re, 47e de ligne, St-Malô; Jean Devaele, 1re, 1er d'infanterie de marine, Cherbourg.

Florimond Didreck, deuxième portion, 27e d'artillerie, Douai ; Henri Dubar, 1re, 5e dragons, St-Omer; Louis Dubrulle, 2e, 1er bataillon d'artillerie de forteresse, Lille ; Florimond Dufermont, 1re, 15e bataillon de chasseurs à pied, Sedan ; Narcisse Duforest, 1re, 36e de ligne, Caen ; Henri Duhamel, 1re, 69e de ligne, Nancy ; Eugène Dujardin, 1re, 74e de ligne, Rouen; Louis Dujardin, 1re, 74e de ligne, Rouen ; Fernand Dumoulin, 1re, 24e, de ligne, Bernay; Julien Duquesne, 2me, 43e de ligne, Lille.

Jules Duthoit, 1re portion, 69e de ligne, Nancy; Albert Farez, 2e, 1re bataillon d'artillerie de forteresse, Lille; Jean-Baptiste Fauvarque, 1re, 27e d'artillerie, Douai; Gustave Flombart, 1re, 15e bataillon de chasseurs à pied, Sedan; Arthur Florquin, 1re, 12e chasseurs à cheval, Commercy; Désiré Fontaine, 1re, 1re compagnie d'ouvriers d'artillerie, Vincennes; Louis Fremerie, 1re, 27e d'artillerie, Douai.

Alphonse Ghesquière. 1re portion, 69e de ligne, Nancy ; Noël Gilquin, 1re, 54e de ligne, Compiègne ; François Glorieux, 1re, 15e d'artillerie, Douai; Théodore Goethals, 1re, 27e d'artillerie, Douai; Alexandre Grumiaux, 1re, 69e de ligne, Nancy ; Jérôme Guyot, 1re, 2e bataillon d'artillerie de forte-resse Valenciennes; Alexandre Hache, 1re, 54e de ligne, Compiègne; Emile Hannart, 1re, 72e de ligne, Amiens; Louis Hennebrou, 1re, 69e de ligne, Nancy; Albert Hers, 2e, 43e de ligne, Lille ; Emile Hespel, 1re, 54e de ligne, Compiègne ; Constant Hioro, 1re, 72e de ligne, Amiens ; Arthur Houdart, 1re, 5e dragons, St-Omer ; Adolphe Jansoon, 1re, 8e cuirassiers, Maubeuge; Charles Junker, 1re, 89e de ligne, Montargis.

Simplice Tiberghien, 1re portion, 74e de ligne, Rouen ; Pierre Largulier, 1re, 37e de ligne, Troyes ; Achille Toursel, 1re, 89e de ligne, Montargis ; Albert Watte, 1re, 54e de ligne, Compiègne ; Jean Verin, 1re, 45e de ligne, Laon ; Jérôme Kopp, 1re, 5e dragons, Saint-Omer ; César Labbe, 2e, 27e d'artillerie, Douai; Jean Lamy, 1re, 90e de ligne, Mézières.

Jean-Baptiste Landrien, 2e portion, 1er escadron train des équipages, Lille; Amand Lantoine, 2e, 43e de ligne, Lille ; Jules Lattre, 1re, 54e de ligne, Compiègne ; Léon Lecerf, 1re, 20e bataillon de chasseurs, Rouen; Louis Lecomte, 2e, 43e de ligne, Lille; Florimond Legrand, 1re, 5e dragons Saint-Omer; Ferdinand Leman, 1re, 72e de ligne, Amiens; Emile Lesaffre, 2e, 43e de ligne, Lille; Henri Leuridant, 1re, 54e de ligne, Compiègne; Louis Leveugle, 1re, 47e de ligne, Saint-Malo.

Henri Victor, 2e portion, 43e de ligne, Lille ; Aug. Marback, 1re, 1er infanterie de marine, Cherbourg ; Paul Maréchal, 1re, 12e chasseurs à cheval, Rouen ; Alfred Marissal, 1re, 54e de ligne, Compiègne ; Rodolphe Menart, 1re, régiment d'artillerie de marine, Lorient ; Hector Menart, 1re, 69e de ligne, Nancy ; Clovis Mesta, 1re, 72e de ligne, Amiens ; Jules Meunier, 2e, 16e chasseurs à pied, Lille ; J.-B. Meurisse, 1re, 54e de ligne, Compiègne; Julien Meinart, 2e, 43e de ligne, Lille ; Jules Moulard, 1re, 15e chasseurs à pied, Sedan; Léon Moulin, 1re, 12e chasseurs à cheval, Rouen.

CONCERTS ET SPECTACLES

Grande audition musicale. — La séance que M. Fernand Landouzy donnera samedi dans la grande salle de la Mairie avec le concours de Mme Landouzy-Besville, de l'éminent pianiste Ritter et d'autres artistes de mérite, s'annonce sous les meilleurs auspices.

Nos lecteurs pourront en juger par le soin avec lequel a été composé le programme.

1. Quatuor (Allégro, Andante, Scherzo, Final) Mozart. MM. Schillio, Turbelin, Lecocq, Landouzy. 2. A. Gavotte en si Mineur, S. Bach ; B. Polonaise, Liszt. M. Théodore Ritter, Air de la flûte enchantée, Mozart. Mme Landouzy-Besville, 4. A. Nocturne, Popper. B. Mazurk, Popper. M. Ferdinand Landouzy, 5. A. Rêverie, Schumann, B. Menuet, Boccherini. MM. Schillio, Turbelin, Lecocq, Landouzy, Darcq. 6. A. Où donc, mélodie, G. Meyer. B. Souvenir, mélodie (redemandée) G. Meyer. Mme Landouzy-Besville.

7. A, Sérénade, Lalo ; B, Gavotte, Dangla. M. E. Schillo. 8. Variation sur un thème de Beethoven, à 2 pianos, Saint-Saens. MM. Ritter et Meyer. 9. Lakmé (air du Paria), Léo Delibés, Mme Landouzy-Besville. 10. Septuor (Andante et Scherzo) Beethoven, MM. Schillio, Lecocq, Landouzy, Brisy, Fournier, Geminick et Darcq. 11. A, Nocturne en ré bémol, Chopin. B. Danse Hongroise, Brahms. C. Séré-

---

FEUILLETON DU 14 NOVEMBRE. — N° 32

LA FAUTE DU DOCTEUR MADELOR

DEUXIÈME PARTIE

Marie et Siméone

(SUITE)

XII

Alors elle s'assit à la table de Jérôme et écrivit à la hâte, aveuglé par les larmes :

« Jérôme, je vous quitte, ce serait trop odieux de fuir ainsi. Je mourrais de honte. Je vous aime, mais aviez-vous songé que si je vous obéissais jusqu'au bout, ce serait me déshonorer, ce serait déshonorer votre femme. »

Elle ouvrit doucement la porte, descendit à tâtons l'escalier et se trouva dans la cour, Quelques secondes après elle arrivait à la lisière de la forêt,

A ce moment, une douzaine d'hommes déguenillés surgirent des arbres et l'entourèrent. Marie recula et jeta un grand cri. Puis, tout à coup, avec une force incroyable, elle repoussa deux des rôdeurs qui lui barraient le sentier et se précipita comme une folle dans la forêt, poursuivie par les sarcasmes, par les allusions ignobles des coquins.

XIII

Derrière la maison de Madelor errait, d'arbre en arbre, une ombre qui se cachait au moindre bruit. C'était Marie, à demi folle, les cheveux en désordre, les mains saignantes des égratignures des ronces, Marie qui, la honte sur le front, n'osait paraitre devant son père.

Elle courait dans les broussailles laissant échapper des mots sans suite, où la même pensée revenait :

— Déshonorée ! Perdu ! Mon Dieu que vais-je devenir !...

Elle s'approcha du jardin, poussa la petite porte qui communiquait avec la forêt, se glissa dans le berceau d'arbre en arbre, arriva jusqu'à l'une des fenêtres. Son père n'était pas au salon. Pourtant il était là, car son chapeau et son manteau se trouvait sur une chaise. Le fauteuil avait était roulé auprès du feu qui brûlait, chargé de bûches. Et sur la table, la lampe avec son globe de verre dépoli et son abat jour de dentelle éclairait le salon d'une lumière adoucie.

Il lui semblait que c'était une profanation maintenant que d'entrer là et que subitement elle était devenue une étrangère. Depuis quelques heures à peine elle était sortie, et elle avait l'impression bizarre d'une absence plus longue. On eût dit que des années s'étaient écoulées ; elle sentait, au moment d'entrer, une répulsion ; elle reculait, comme si un grande vide se fût trouvé sus ses pieds.

Elle était tout près de la fenêtre, et, à travers les rideaux, les rayons de lumière venus du salon éclairaient la pâleur mortelle de son visage et le désordre de ses vêtements.

Ses yeux étaient comme agrandis. Elle ne pleurait pas. Elle ne le pouvait.

Son père rentra. Par les rideaux écartés, elle le voyait. Il ne s'était pas couché.

Il resta debout, au milieu du salon, les bras tombés au long du corps. Puis il sonna Angélique.

Marie entendit dans l'escalier le pas alourdi de la paysanne ; une porte s'ouvrit, Angélique entra.

Madelor lui dit quelques mots ; la bonne répondit en levant les mains au ciel, en s'essuyant les yeux avec son tablier.

Marie se laissa tomber dans l'herbe, sanglotant, se sentant défaillir.

— Mon Dieu, murmura-t-elle, que faire !

Elle entendit la porte de la maison de Siméonne s'ouvrir, puis se refermer.

La paysanne sortait, allait à l'étable de Chaulet, attelait celui-ci à la voiture, se disposait à partir.

Les premiers rayons du jour apparaissaient dans les arbres.

Le ciel un instant obscurci s'éclaircissait. Le vent chassait les nuages. La nuit devenait transparente. Marie, étendue sur la lisière du bois, le cou en avant, les mains enfouies dans la mousse, ne perdait pas un geste de Siméorne. Toutes ces choses la frappaient comme les infiniment petits détails frappent certains malades surexcités.

Elle voulait dire à la paysanne :

— Je suis là, je meurs de honte, viens à mon secours... aie pitié !

Elle n'osait. La haine de Siméonne, elle l'avait deviné, ne s'était pas adoucie.

Que faire ? que devenir ? Rentrer, tout avouer au vieillard... Jamais elle n'aurait assez de courage... Elle mourrait devant sa colère, devant l'horreur qu'il aurait... Lui raconter cette scène... Lui dire que Jérôme était venu, qu'elle avait refusé d'abord de le suivre et puis que, malgré elle, entrainée par une influence mystérieuse, elle s'était éloignée... que, presque morte, l'imagination égarée, elle n'avait pas su résister à ses larmes, à ses instances, au désespoir de son amour... qu'elle avait voulu s'enfuir du Haut-Butté, que des paysans l'avaient vue, l'avaient guettée et qu'elle était perdue maintenant de réputation... mais elle mourrait au milieu du récit !

Siméonne était entrée chez le médecin, sans doute pour savoir ce qu'était devenue Marie ; elle était ressortie presque aussitôt.

La paysanne se trouvait chez elle. Une lumière brillait encore auprès de la fenêtre et l'ombre de la grande fille se détachait sur la transparence des rideaux :

Marie murmura :

— Elle aura peut-être pitié de moi. J'ai toujours été si bonne pour elle, mon père aussi l'aime tant...

Elle se releva et descendit dans le chemin, ne songeant pas à remettre un peu d'ordre à sa toilette.

Avec un affreux serrement de cœur, elle poussa la porte et entra.

Elle était si défaite et si pâle que Siméonne eut peur.

— D'où viens-tu ? Où as-tu passé la nuit ?

— A la Cendrière.

Ce fut autour de Siméonne de pâlir.

— Tu as vu Jérôme !

— Je l'ai vu...

Je suis à Jérôme, mais il est trop bon et trop noble, il m'aime trop pour avoir abusé de moi.

Et, haletante, elle raconta ce qui s'était passé.

Quand elle eut fini :

— Et que veux-tu de moi ? dit Siméonne.

— Que tu ailles trouver mon père...

— Pourquoi ?

— Je n'ai pas la force de lui demander pardon. Je suis faible et je suis lâche. Ne m'accable pas. Ta vengeance serait trop facile. Je me livre à toi...

Siméonne se mit à rire.

— Et tu as cru que j'accepterais, comme cela... Allons donc !

— Siméonne !

— Oui, tu parles de vengeance, je sais bien que c'est odieux de rêver cela... Je suis ton obligée, la pauvresse recueillie par ton père, sans famille et sans ressources. Mon devoir était tout tracé. Il fallait me sacrifier à ton amour, l'aider sans doute. Jolie besogne ! Je ne t'ai pas empêchée d'aimer Jérôme. Tu me rendras au moins cette justice. Je ne me suis pas mise une seule fois entre ton amour et le sien. Eh bien, la punition pour toi, la vengeance pour moi seront plus terribles que tu ne le penses. Ecoute, écoute, Marie...

Siméonne s'arrêta, respirant à peine.

La violence de son émotion l'empêchait de parler.

Marie murmura :

— Que veut-tu dire ?

— Le jour où Jérôme t'a raconté la mort de sa mère, j'étais là. J'ai tout entendu. Je connais les circonstances horribles de cette mort et l'infamie du médecin qui l'a causée... Et maintenant sais-tu bien, toi, ce qu'est devenu ce médecin, ce Madelor sur la tête duquel le sang de Mme Combredel innocente doit retomber ?

Elle n'avait pas quitté les bras de Marie, et elle soutenait l'enfant qui faiblissait.

La porte venait de s'ouvrir, un jeune homme était sur le seuil.

C'était Jérome.

Il avait entendu le cri de Marie, surprise par les ardoisiers. Il était monté dans la chambre où il avait laissé l'enfant, avait trouvé sa lettre, était descendu, s'était jeté dans la forêt et s'était trouvé en présence des ouvriers. Il avait compris leurs rires insultants :

— Misérables ! cria-t-il d'une voix terrible :

Et ce jetant sur deux des coquins, il les saisit à la gorge et les étendit dans le sentier râlant et à demi-morts.

Les autres s'enfuirent.

Jérôme s'était précipité dans le bois, appelant Marie, pris d'une épouvante soudaine, et il était arrivé devant la maison de Siméonne au moment où la fille de Madelor y pénétrait.

Les deux jeunes filles ne l'avaient pas vu entrer et n'avaient pas tourné la tête.

Au nom de sa mère, au nom de Madelor prononcés par Siméonne, il était devenu tout tremblant.

— Tu t'es souvent demandé, bien sûr, poursuivit la paysanne, quel était le véritable motif qui engageait ton père à repousser le fermier ?

JULES MARY.

(A suivre).